

## Réponse au questionnaire Dentalespace

Quelle vision avez vous globalement de l'exercice de la profession de chirurgien-dentiste en France?

Les chirurgiens-dentistes français occupent une place centrale et décisive dans notre système de santé. Ils exercent pour près de 90% d'entre eux en libéral : c'est une donnée à prendre en compte. Le système de prise en charge, par l'assurance maladie et les complémentaires, doit aujourd'hui être renouvelé, pour faire une plus large place aux actions de prévention, revaloriser certains actes, conformément aux données acquises de la science et aux évaluations médico-économiques, permettre un accès de tous aux soins prothétiques.

Quelle est votre position par rapport au règlement arbitral de Mme Marisol Touraine qui a pour objectif de plafonner les tarifs des prothèses dentaires en contrepartie de la revalorisation de certains actes de soins dentaires? Souhaitez vous le maintenir ou l'abroger? En cas d'abrogation, que proposez vous comme solution?

Il est regrettable que les dernières négociations conventionnelles n'aient pas permis de déboucher sur un accord qui permette d'avancer significativement vers ce nouveau modèle que nous appelons de nos vœux. Si certaines dispositions sont à saluer, telles que l'augmentation de la base de remboursement de certains soins conservateurs ou l'introduction de la prise en charge de nouveaux actes, il nous faudra renouer le dialogue avec la profession et les étudiants pour construire des solutions durables.

Un changement de paradigme est nécessaire, l'ensemble des experts que nous avons pu recevoir nous l'ont indiqué. Nous avons à travailler avec la profession pour effectuer cette transition, sans méconnaître le modèle économique des cabinets.

Comment envisagez vous le remboursement des actes de soins et des prothèses dentaires? (Sécurité Sociale, mutuelles,...)

Nous sommes favorables à un réengagement de la part de l'assurance maladie sur deux objectifs principaux :

- favoriser les techniques légères, les interventions précoces et préventives. Les chirurgiens-dentistes doivent pouvoir être rémunérés pour maintenir leurs patients en bonne santé, les soins conservateurs doivent ainsi être valorisés ;
- permettre à chaque patient de bénéficier de la prise en charge des prothèses courantes. Cet objectif est finalement également préventif, puisqu'il évite à l'état général bucco-dentaire de se dégrader.

Nous sommes conscients que certains actes nécessitent une technicité et des matériaux exigeants, et souhaitons entendre les instances représentatives à ce sujet pour bâtir une prise en charge plus réactive.

Nous pensons que la prise en charge des pathologies à un stade précoce permettra in fine d'éviter des procédures plus complexes et plus coûteuses.

Une meilleure lisibilité des garanties offertes par les complémentaires sera également assurée.

Quelle est votre position par rapport aux réseaux de soins qui ont pu être mis en place par la loi Le Roux?

Il est toujours utile d'évaluer l'impact des textes, législatifs ou réglementaires. En l'occurrence, les réseaux de soins sont l'objet d'évaluations actuellement. Nous serons très attentifs aux conclusions de ces travaux, avec pour seule motivation la santé publique.

Comment comptez vous gérer le nombre de praticiens exerçant sur le territoire français? (numerus clausus, arrivée de praticiens formés à l'étranger,...)

Le nombre de praticiens formés en France est défini par un numerus clausus. Il répond désormais davantage à la capacité d'accueil des facultés qu'au besoin mesuré sur le territoire. Depuis plusieurs années, un nombre croissant de chirurgiens-dentistes formés à l'étranger viennent s'installer sur le territoire. Ils étaient près de 40% en 2016. La directive 2005/36/EC régule les conditions d'obtention du diplôme au sein de l'U.E. Il est absolument nécessaire de veiller à son application dans les pays membres, afin de garantir une formation harmonisée. Sa mise à jour dans un futur proche sera par ailleurs indispensable.

D'un point de vue démographique, si l'arrivée des praticiens étrangers modifie durablement le système de soins en France, mais aussi dans d'autres Etats-membres, une solution européenne devra être envisagée. Il en va de la qualité de notre système de soins, mais également de la volonté d'une Union européenne exigeante vis-à-vis de ces enjeux de santé.

Quelles solutions envisagez vous pour résoudre le problème des déserts médicaux?

Nous ne sommes pas favorables aux mesures coercitives. Il faut une action résolue, sur les territoires et dans la durée : les maisons de santé facilitent un exercice regroupé et correspondent aux aspirations des jeunes professionnels ; la création d'antennes universitaires dans les centres hospitaliers qui n'en possédaient pas peut faciliter l'ancrage territorial ; le contrat d'engagement de service public permet un engagement de part et d'autre, dans la durée ; certains avantages fiscaux peuvent être importants en termes d'attractivité territoriale. Il nous faut renforcer la coopération sur le territoire de l'ensemble des acteurs : professionnels, faculté et université, étudiants, agence régionale de santé, Ordre, collectivités locales, associations d'usagers... Il y a beaucoup d'initiatives actuellement mais il importe de gagner en cohésion. C'est le meilleur signal à donner aux jeunes professionnels.

En Marche !